

REACTUALISATION DES CONNAISSANCES DES EXPLOITANTS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS DE LA CONDUITE

Réf de l'action : ECF S401.PR Indice 03 du 02/07/2021

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de renforcer ses connaissances et ses compétences professionnelles d'exploitant d'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière (arrêté du 18 décembre 2002 et arrêté du 8 janvier 2001).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne exploitant d'un établissement d'enseignement de la conduite souhaitant renouveler son agrément quinquennal,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Le centre est titulaire d'un agrément préfectoral et est référencé sur une liste des établissements agréés.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Culture sécurité routière,
- Pédagogie et psycho pédagogie,
- Réglementation de l'enseignement de la conduite, des permis de conduire et du code de la route,
- Environnement économique, social et fiscal de l'entreprise,
- Environnement commercial, concurrence et consommation.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du BAFM (Brevet d'Aptitude à la Formation des Moniteurs),
- Formateurs titulaires d'un diplôme de niveau II concernant les environnements économique, social, fiscal,
- Formateurs titulaires d'un diplôme niveau II concernant l'environnement commercial, concurrence et consommation.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes expositives (magistrale, interrogative, démonstrative) et actives,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Pas d'évaluation.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de la formation Réactualisation des connaissances.
- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF.
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : Nous contacter.

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- 21h.

TARIFS

- Voir la grille tarifaire de l'Agence ECF.

